
Ressources naturelles et Développement de l'énergie

RAPPORT ANNUEL

2021-2022

Ressources naturelles et Développement de l'énergie

RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

gnb.ca

ISBN no # 978-1-4605-3333-8 (version imprimée bilingue)

ISBN no # 978-1-4605-3334-5 (PDF : version anglais)

ISSN no # 978-1-4605-3334-5 (PDF : version française)

22-00055 | 2022.11 | Printed in New Brunswick

Lettres d'accompagnement

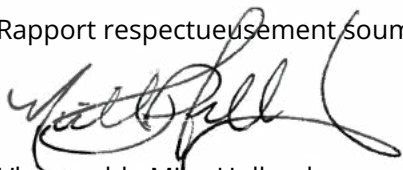
DU MINISTRE À LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

L'honorable Brenda Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable Mike Holland
Ministre

DU SOUS-MINISTRE AU MINISTRE

L'honorable Mike Holland
Ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie pour l'exercice financier allant du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Rapport respectueusement soumis par



Tom MacFarlane
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	2
Priorités du gouvernement	3
Faits saillants	4
Mesures de rendement	5
Survol des activités du Ministère	8
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	9
Renseignements financiers	15
Résumé des activités de dotation	17
Résumé des projets de loi et des activités législatives	19
Résumé des activités liées aux langues officielles	22
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	23
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	25
Annexe A : Sylviculture	26
Annexe B : Récolte sur les terres de la Couronne	27
Annexe C : Incendies	28
Annexe D : Poissons et faune	29

Message du ministre

Le Nouveau-Brunswick a toujours été une province riche en ressources naturelles.

Depuis des générations, les gens du Nouveau-Brunswick ont trouvé soulagement et refuge dans nos bois et sur nos cours d'eau, tout en pratiquant des activités de plein air comme la pêche, la chasse et le camping. De plus, nos secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière contribuent énormément à l'économie de notre province.

Étant une personne passionnée par toutes ces choses, je me sens privilégié d'occuper un poste qui me permet d'être aux premières loges pour voir le travail incroyable qui se fait chaque jour au ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie.

L'exercice 2021-2022 a été fort chargé.

Les modifications que nous avons apportées à la *Loi sur l'électricité* visaient à la moderniser et à permettre à Énergie NB d'améliorer sa santé financière, de rembourser sa dette et continuer à procurer un service sûr et fiable aux gens du Nouveau-Brunswick.

En partenariat avec l'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta, nous avons lancé « Un plan stratégique pour le déploiement des petits réacteurs modulaires », ce qui représente une autre avancée en matière d'innovation énergétique. Le Nouveau-Brunswick est un leader dans le secteur de l'énergie au Canada depuis longtemps et je suis impatient de poursuivre ce travail avec nos partenaires de partout au pays.

Nous avons développé et commencé à offrir le premier et le seul cours bilingue de formation à la chasse en ligne au Canada et lancé la première saison de chasse au dindon sauvage de 12 jours au Nouveau-Brunswick. Et nous avons réalisé d'importants progrès vers l'atteinte de notre objectif de protéger en permanence 10 % des terres et des cours d'eau douce du Nouveau-Brunswick pour la faune, la biodiversité et les générations futures en évaluant, en examinant et en publiant pour consultation publique plus de 413 000 hectares de zones candidates à la conservation sur des terres de la Couronne dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel.

Il ne s'agit que de quelques exemples des réalisations surlignées dans ce rapport.

Toutes ces réalisations ont été rendues possibles grâce aux membres du personnel du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie qui travaillent fort tous les jours pour faire du Nouveau-Brunswick un endroit où il fait bon vivre. Merci de votre expertise et de votre dévouement envers notre province.

Je me réjouis à la perspective de travailler avec nos partenaires, intervenantes et intervenants et experts en la matière pour continuer à façonner l'avenir des secteurs de l'énergie, des mines, de la foresterie, du poisson et de la faune du Nouveau-Brunswick.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mike Holland', written in a cursive style.

L'honorable Mike Holland
Ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie

Message du sous-ministre

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a la grande responsabilité de gérer les actifs naturels du Nouveau-Brunswick.

Il s'agit d'une grande tâche avec de grandes implications pour l'avenir de notre province. Notre ministère est essentiel à l'économie provinciale, créant des emplois et favorisant la croissance économique dans les secteurs de l'énergie, de la foresterie, du poisson et de la faune, et des mines. L'exploitation responsable et en toute sécurité de nos ressources naturelles est au cœur de tout ce que nous faisons.

L'importance du secteur forestier pour l'économie du Nouveau-Brunswick ne peut être sous-estimée. Un emploi sur 14 dans notre province est lié d'une manière ou d'une autre au secteur, ce qui en fait l'un des plus importants moteurs de l'économie de la province. Le secteur forestier a été, et demeurera un élément essentiel de l'avenir du Nouveau-Brunswick, c'est pourquoi le Ministère continue de travailler fort pour s'assurer que nos pratiques sont durables. Nous croyons qu'un bon inventaire, une planification stratégique, un financement de la sylviculture, l'éducation des propriétaires fonciers et la collaboration dans le secteur sont importants pour l'avenir du secteur, et notre engagement envers ces principes est évident dans ce rapport.

Les secteurs de l'énergie et des mines du Nouveau-Brunswick continuent également d'être un élément important de l'économie du Nouveau-Brunswick. La transition vers une économie à faibles émissions de carbone continue d'être une priorité clé pour le gouvernement. Pendant la période visée par le rapport, la province a franchi une étape importante dans la mise au point de petits réacteurs modulaires, en publiant un plan stratégique avec nos partenaires en Ontario, en Saskatchewan et en Alberta. De plus, nous avons continué à travailler avec nos collègues de l'Atlantique et du Québec, les services publics et le gouvernement fédéral pour publier la feuille de route de l'énergie propre pour le Canada atlantique.

Il est important de reconnaître le rôle important que le personnel du Ministère joue dans ces réalisations. Chaque membre de l'équipe apporte beaucoup de passion et de dévouement à son travail, qui va de la protection de notre faune et de la gestion de nos forêts à l'assurance que les ressources énergétiques et minières offrent des occasions aux gens du Nouveau-Brunswick. Les membres du personnel s'efforcent d'offrir chaque jour le meilleur service à la population néo-brunswickoise et néo-brunswickois et je les remercie pour leur compétence, leur dévouement et leur professionnalisme.



Tom MacFarlane
Sous-ministre

Priorités du gouvernement

Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois

UNE ÉQUIPE, UN GNB

Une équipe, Un GNB est notre vision de l'organisation et une approche collaborative de travail. C'est notre voie vers l'avenir. Elle représente une fonction publique qui collabore dans l'ensemble des ministères, des professions et des services. Ensemble, nous apprenons, nous développons et nous nous adaptons. Nous découvrons aussi des moyens nouveaux et novateurs de faire les choses. Cette vision nous permet d'obtenir les résultats nécessaires aux gens du Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, nous travaillons avec plus d'efficacité et d'efficacité que jamais.

Étant *Une équipe, un GNB*, nous améliorons la façon dont les ministères :

- Communiquent-les uns avec les autres;
- Collaborent dans le cadre de projets importants;
- Favorisent la concentration des efforts et l'obligation de rendre compte.

GESTION DE LA STRATÉGIE ET DES OPÉRATIONS

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Notre vision pour 2021-2022 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publics fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement

RÉPONSE À LA COVID-19

Parmi les priorités du GNB au cours de la dernière année, la réponse à la pandémie de COVID-19 était au premier plan. Notre ministère a soutenu le GNB dans sa réponse à la pandémie en déployant des employés pour répondre aux besoins de dotation en personnel essentiels afin de contribuer aux mesures mises en place en réponse à la COVID-19 dans tous les secteurs. Entre autres, il a mis à jour les procédures opérationnelles pour assurer le respect continu des directives de santé publique. Tout au long de l'année, le Ministère a adapté la prestation des programmes au besoin pour maintenir le service à la clientèle.

Faits saillants

Durant l'exercice financier 2021-2022, le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- Évaluer, examiner et publier pour consultation publique plus de 413 000 hectares de zones candidates à la conservation sur des terres de la Couronne dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel. À partir de ce bassin de candidats, de nouvelles aires protégées dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel seront sélectionnées pour atteindre l'objectif de conserver en permanence 10 % des terres et des cours d'eau douce du Nouveau-Brunswick pour la faune, la biodiversité et les générations à venir.
- Moderniser la *Loi sur l'électricité* pour permettre à Énergie NB d'améliorer sa santé financière.
- Lancer un programme d'encouragement pour les véhicules électriques avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et Énergie NB.
- Augmenter la superficie totale sous claim minéral d'environ 108 000 hectares (12 %) pour atteindre 1 014 651 hectares.
- Développer et offrir le premier et le seul cours bilingue de formation à la chasse en ligne au Canada.
- Lancer la saison inaugurale de la chasse au dindon sauvage de 12 jours au Nouveau-Brunswick (4 819 demandes ont été reçues pour 400 permis dans cinq zones d'aménagement de la faune).
- Prévoir une nouvelle façon de déterminer l'état de préparation aux incendies au moyen de la classe d'intensité à la tête de l'incendie plutôt que de l'ancien indice forêt-météo.

Mesures de rendement

L'information ci-dessous décrit certaines des priorités du Ministère et la façon dont nous avons mesuré notre rendement.

Résultat n° 1

RÉDUCTION DU TAUX D'INCIDENTS DÉCLARÉS (TID) EN MILIEU DE TRAVAIL EN CE QUI A TRAIT AUX ACCIDENTS ET AUX BLESSURES

Réduire le taux d'incidents déclarés (TID) en ce qui a trait aux accidents et aux blessures au travail de 10 % en deux ans, d'ici 2021, au moyen d'initiatives ciblées visant à améliorer la culture de sécurité au sein du Ministère.

(TID : nombre d'employés à temps plein par tranche de 100 touchés par un accident ou une maladie devant être déclaré pour une année donnée)

Pourquoi c'est important?

Le Ministère s'est engagé dans un programme de santé et de sécurité qui vise à améliorer la santé et la sécurité au travail et à prévenir les blessures, les accidents et les maladies sur les lieux de travail. Un programme actif de santé et de sécurité sert à protéger les employés, les biens et les visiteurs sur les lieux de travail. Le Ministère est tenu par la loi de veiller sur la santé et la sécurité de ses employés. Nous sommes responsables de prendre tous les moyens possibles pour faire en sorte que nos employés retournent à la maison sans blessure reliée à leur journée de travail, et ce, chaque jour.

Rendement globale

Pendant l'année civile 2021, le rendement global de sécurité TID est passé de 2,76 à 2,39, soit une réduction de 13,4 %.

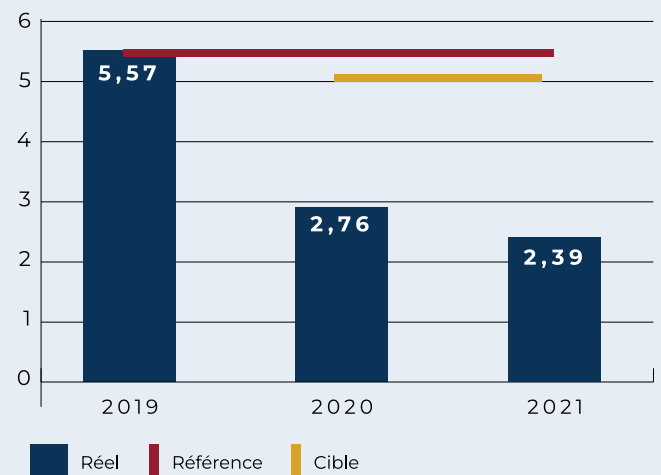
Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

Le Ministère a entrepris un certain nombre d'initiatives visant à réduire le TID :

- Lancement de nouveaux babillards sur la santé et la sécurité dans l'ensemble des bureaux;
- Augmentation du nombre d'exposés sur la sécurité à au moins trois par mois;
- Lancement du programme d'alerte sécurité sur un site de Microsoft Teams;

- Établissement d'une matrice de communication pour permettre aux régions de communiquer les problèmes courants de sécurité qui surviennent;
- Assurance d'une réponse rapide à toutes les préoccupations en matière de sécurité signalées.

Taux d'incidents déclarés en milieu de travail



Référence : taux d'incidents déclarés de 5,57 (2019)

Cible : réduction de 10 % du taux d'incidents déclarés de 2019 (5,01)

Résultat réel : réduction de 13,4 % du taux d'incidents déclarés (2,39)

Remarque : Les valeurs pour 2019 et 2020 sont mises à jour à partir du rapport 2020-2021.

Résultat n° 2

QUANTITÉ PLEINEMENT UTILISÉE DE LA POSSIBILITÉ ANNUELLE DE COUPE (PAC) SUR LES TERRES DE LA COURONNE

Sur une base annuelle, le Ministère vise la consommation de la totalité du bois rond de la Couronne disponible, telle que définie par la coupe annuelle permise (CAP), par des établissements de transformation du bois.

Pourquoi c'est important?

Le suivi du volume de bois consommé par trimestre permet de connaître les flux du bois tout au long de l'exercice, et les flux peuvent être comparés aux tendances de consommation des exercices précédents. Un écart important par rapport aux tendances antérieures peut indiquer quelles interventions sont nécessaires (exportations de produits de faible valeur, échanges et affectations temporaires) pour que le bois continue d'affluer vers les installations du Nouveau-Brunswick.

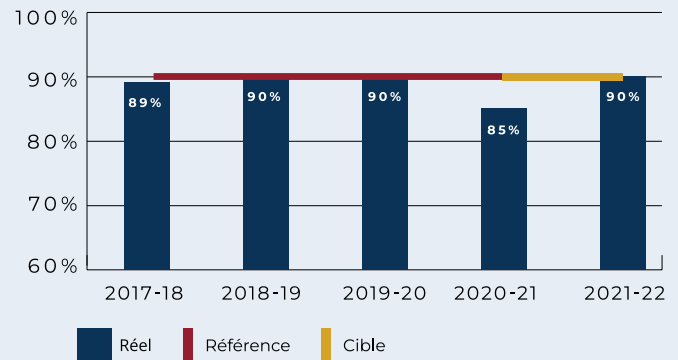
Rendement globale

Le volume annuel des récoltes s'est établi à 90 % de la PAC. Une augmentation annuelle de 6 % des livraisons de bois des terres de la Couronne vers les installations de transformation du bois s'est produite à la suite de la reprise après les mesures de confinement associées à la COVID-19 de 2020. Cette hausse est principalement attribuable à des augmentations significatives des livraisons de bois de résineux de sciage.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

Le Ministère a poursuivi les initiatives des exercices précédents visant l'établissement d'un processus permettant de mieux suivre les tendances du flux du bois ainsi que d'améliorer et de faciliter le flux du bois à partir des terres de la Couronne. Les approbations d'exportations et les affectations temporaires aident le Ministère à atteindre la cible de 90 %. Ces deux mesures ont permis un approvisionnement en bois de terres de la Couronne d'environ 460 500 m³ ou de 9 %. Les affectations temporaires et les exportations ont totalisé 311 500 m³ et 149 000 m³, respectivement.

Quantité pleinement utilisée de la possibilité annuelle de coupe sur les terres de la Couronne



Référence : 90 % (résultat de 2019-2020)

Cible : 90 %

Résultat réel : 90 %

Résultat n° 3

AUGMENTER LE NOMBRE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES SUR LES ROUTES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Dans le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, la province du Nouveau-Brunswick s'est engagée à augmenter le nombre de véhicules électriques sur les routes. L'engagement en cours s'établit à 20 000 véhicules d'ici 2030.

Pourquoi c'est important?

Le transport continue d'être un contributeur majeur aux émissions de gaz à effet de serre au Nouveau-Brunswick. L'électrification des véhicules légers par le recours aux technologies disponibles peut aider à réduire les émissions du secteur des transports.

Rendement globale

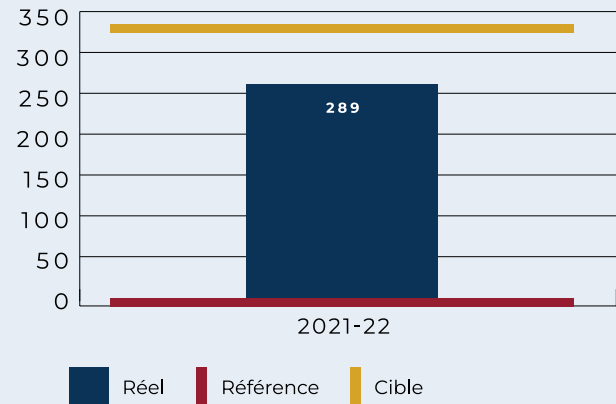
Le programme a été lancé en juillet 2021 et Énergie NB, au nom de la province du Nouveau-Brunswick, a offert 289 incitatifs pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables admissibles. De plus, 98 incitatifs pour les chargeurs à domicile ont été offerts.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat?

Le Ministère a obtenu une aide financière provenant du Fonds pour les changements climatiques pour la mise en œuvre d'un programme de rabais pour les véhicules électriques et les chargeurs intelligents à domicile. L'objectif du programme est de favoriser l'achat de véhicules et de chargeurs domestiques admissibles. L'administration, le marketing, la sensibilisation et l'éducation ont été entrepris par Énergie NB.

Les véhicules électriques ont continué à connaître des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement qui ont limité l'approvisionnement tout au long de l'exercice 2021-2022. Le Ministère s'attend à un nombre accru de mesures incitatives au cours de l'exercice 2022-2023 et continuera de faire rapport sur les résultats.

Incitatifs pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables admissibles



Référence : 0

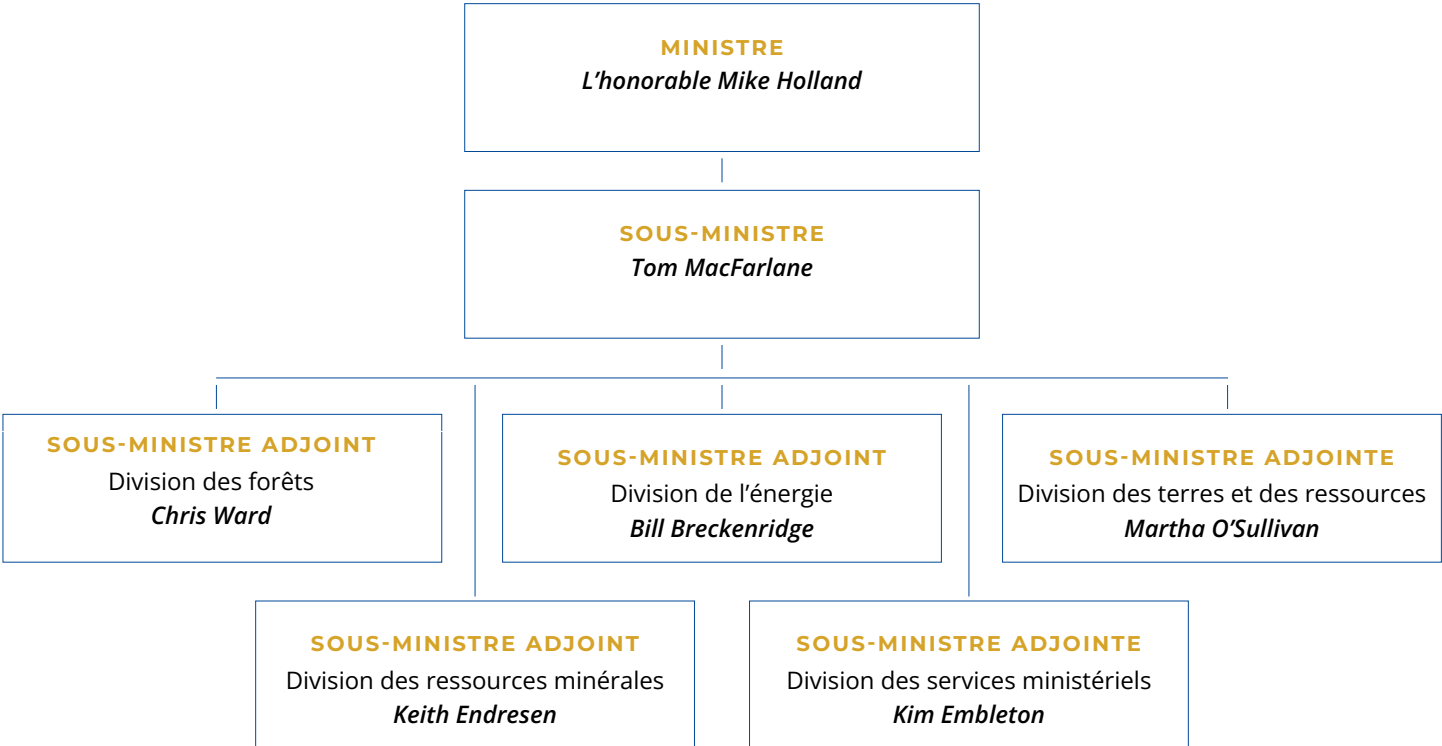
Cibles : 330 incitatifs

Résultat réel : 289 incitatifs

Survol des activités du Ministère

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a pour mandat de soutenir, de gérer et de protéger les forêts, les poissons et la faune du Nouveau-Brunswick ainsi que de mettre en valeur et de gérer les ressources énergétiques et minérales de la province.

ORGANIGRAMME DE HAUT NIVEAU



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Le budget et les dépenses pour l'administration commune du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches sont consignés dans le rapport annuel de 2021-2022 du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. L'administration commune touche la Division des services ministériels.

DIVISION DES FORÊTS

La Division des forêts est responsable de la gestion durable et de la protection des forêts du Nouveau-Brunswick. La Direction de la planification forestière et de l'intendance et la Direction des activités forestières et de la mise en valeur partagent ces responsabilités.

La **Direction de la planification forestière et de l'intendance** est chargée de l'acquisition et de l'analyse des données d'inventaire qui caractérisent les forêts et d'autres écosystèmes terrestres. La direction pilote la planification stratégique et la modélisation des ressources pour l'approvisionnement en bois et la disponibilité des habitats au fil du temps, en plus d'être responsable de la surveillance et de la protection de la santé des forêts par la lutte antiparasitaire intégrée. Elle dirige par ailleurs les efforts de conservation de la biodiversité naturelle de la province au moyen de programmes de désignation et de rétablissement des espèces en péril et en gérant un réseau d'aires naturelles protégées.

Faits saillants

- Détection et traitement de 75 755 hectares de points chauds de tordeuses des bourgeons de l'épinette dans le cadre de la huitième année de la stratégie d'intervention précoce du Nouveau-Brunswick élaborée dans le cadre du Partenariat pour une forêt en santé. Au cours de la même année, 11 000 hectares de défoliation ont été détectés au moyen de relevés aériens et routiers traditionnels et de nouvelles approches qui tirent profit des percées dans les technologies satellitaires. La stratégie d'intervention précoce du Nouveau-Brunswick vise à maintenir les populations de la tordeuse des bourgeons de l'épinette à un faible niveau et à prévenir les épidémies nuisibles.

- Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pour les espèces les plus en péril du Nouveau-Brunswick, dont :
 - 10 espèces évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril;
 - 11 espèces ayant fait l'objet d'évaluations de la faisabilité du rétablissement;
 - 4 espèces ayant fait l'objet de mesures de rétablissement ou de plans de gestion;
 - 1 espèce ayant fait l'objet de nouvelles protections réglementaires résultant d'une évaluation de la protection.

La **Direction des activités forestières et de la mise en valeur** est chargée de la surveillance opérationnelle de la sylviculture, des chemins, des activités de récolte et du bois récolté sur les terres de la Couronne. La direction exploite la pépinière de Kingsclear, où plus de 16 millions de semis sont produits chaque année. La Direction est en contact quotidien avec le secteur forestier au sujet de questions d'ordre opérationnel, en plus de piloter des initiatives stratégiques dans le secteur forestier au nom du Ministère.

Faits saillants

- Plantation de 250 000 semis supplémentaires sur les terres de la Couronne dans le cadre du programme du gouvernement fédéral de 2 milliards d'arbres.
- Identification des occasions d'amélioration et travail contribuant à réduire les coûts administratifs associés au Programme de sylviculture pour les lots boisés privés pour la prestation efficace.
- Évaluation d'un total de 1 715 sites de récolte, de sylviculture et de construction de routes où un total de 8 453 indicateurs clés du rendement ont été évalués et suivis. Les évaluations en question ont abouti à la certification environnementale

fructueuse de tous les permis de coupes sur les terres de la Couronne.

- Lancement d'un programme d'inspection des ponceaux et des ponts sur les chemins forestiers désignés afin d'améliorer la protection contre les changements climatiques.
- Élaboration d'un modèle opérationnel de disponibilité de la biomasse pour les terres de la Couronne en tenant compte de la distance des sites de traitement potentiels à l'aide des renseignements sur le réseau routier.

DIVISION DE L'ÉNERGIE

La Division de l'énergie fournit la structure de réglementation pour la mise en valeur et la gestion des ressources énergétiques de la province.

La **Direction de l'énergie** réunit trois grandes composantes : la durabilité, l'électricité et le pétrole; la composante de la durabilité traversant tous les aspects des activités de la direction. La Direction est chargée de fournir des politiques, des règlements et des lois en matière d'énergie qui permettent au secteur de l'énergie en aval d'être en activité dans la province et qui font en sorte que tous aient accès à une source d'énergie sûre et fiable au prix le plus bas possible sans compromettre la continuité de l'approvisionnement.

Elle collabore étroitement avec le Secrétariat du changement climatique à la mise en œuvre de mesures qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie et à l'élaboration de politiques énergétiques plus durables pour la province, notamment en matière d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de réseau intelligent. La Direction nous aide à déterminer les répercussions et les possibilités des lois fédérales sur les émissions de gaz à effet de serre et elle supervise les audiences de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick pour s'assurer que les lois et les règlements provinciaux fonctionnent efficacement.

Faits saillants

- Collaboration avec l'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta pour lancer « Un plan stratégique pour le déploiement des petits réacteurs modulaires ». Il s'agissait de la réalisation finale du protocole d'entente qui a été signé en 2019 et qui s'appuie sur l'étude de faisabilité du développement et du déploiement de petits réacteurs modulaires au Canada qui a été publié par le service public d'électricité de chaque province.

- Dans le cadre des modifications apportées à la *Loi sur l'électricité*, des règlements ont été élaborés pour définir la façon dont les comptes d'écart seraient créés, gérés et récupérés au moyen des tarifs d'électricité.
- Poursuite de la collaboration avec les collègues de l'Atlantique et du Québec, les services publics et le gouvernement fédéral pour publier la feuille de route de l'énergie propre pour le Canada atlantique. Les travaux qui ont découlé du rapport provisoire publié en octobre 2021 ont donné lieu à d'autres travaux liés aux projets de la boucle de l'Atlantique.

DIVISION DES TERRES ET DES RESSOURCES

La Division des terres et des ressources est responsable de l'administration et de la gestion des programmes et des activités de la Direction du poisson et de la faune, de la Direction des opérations régionales, de la Section de la lutte contre les feux de forêt et de la Direction des terres de la Couronne.

La **Direction du poisson et de la faune** est responsable de la gestion des programmes liés à l'utilisation durable des ressources halieutiques et fauniques dans la province et gère les activités de chasse, de piégeage et de pêche à la ligne. La Direction est également responsable des permis de pêche et de chasse ainsi que des activités de formation en matière de conservation.

Faits saillants

- Stockage de la quantité voulue de poissons à l'échelle de la province, dont 191 410 ombles de fontaine et 2 825 ouananiches.
- Déploiement de la phase 2 des permis groupés, qui introduit des forfaits « petit gibier », « cerf de Virginie et ours » et « cerf de Virginie et animaux nuisibles » pour les chasseurs résidents à un coût réduit. Cela s'ajoute au forfait « gros gibier » mis en place en 2020-2021.
- Mise en place de l'inscription en ligne pour le gros gibier en automne 2021.
- Modification et mise en œuvre des changements aux exigences formulées à la tenue de couleur orangée phosphorescente et aux heures légales de chasse et mise à jour des restrictions sur le calibre des armes à feu.

La **Direction des opérations régionales** est responsable des activités et des services liés à l'exécution opérationnelle des programmes touchant la foresterie, les poissons et la faune, la lutte contre les feux de forêt et les terres de la Couronne. La direction est divisée en deux régions, la région Est et la région Ouest. Les régions sont divisées en 12 districts et 18 bureaux. Elle est également responsable des fonctions d'arpentage du Ministère.

Faits saillants

- Au plus fort de la pandémie de COVID-19, les membres de l'équipe des opérations régionales ont fourni un soutien administratif, opérationnel et à la gestion des incidents aux ministères de la Justice et de la Sécurité publique, de la Santé et du Développement social.
- Réalignement des régions administratives en deux régions, la région de l'Est et la région de l'Ouest, pour refléter les plans de travail actuels et le mandat de la Direction des opérations régionales.

La **Section de la lutte contre les feux de forêt** est chargée des fonctions de coordination, de formation et d'administration du programme provincial de protection contre les feux de forêt et d'extinction, en plus de la coordination et du soutien des véhicules et des communications radio du Ministère, ainsi que de l'entretien des petits moteurs.

Faits saillants

- Renforcement des partenariats avec l'Association des Chefs Pompiers du Nouveau-Brunswick et les associations locales de pompiers pour améliorer la communication et les opérations intégrées.
- Piloté un projet pour rafraîchir, et à l'avenir mettre à jour automatiquement, la couche des combustibles forestiers pour mieux comprendre et prédire le comportement du feu.
- Achèvement de la réfection du pavage de la piste et des mises à niveau de la piste d'atterrissage de Brockway.
- Élaboration d'un système pour suivre la formation et l'expérience du personnel en matière d'incendie afin de permettre une relève importante.

La **Direction des terres de la Couronne** est responsable de la gestion des terres de la Couronne à l'échelle provinciale, ce qui comprend les terres côtières et les terres submergées. La Direction assume les responsabilités légales et gère les initiatives associées aux terres de la Couronne au Nouveau-Brunswick, notamment toutes les opérations concernant les terres à usage récréatif et commercial, comme les acquisitions, les ventes, les échanges ou les concessions à bail. La Direction gère également les programmes d'entretien des sentiers récréatifs (non-motorisés, VTT et motoneiges).

Faits saillants

- Réception et traitement de 208 demandes concernant des terres de la Couronne.
- Production de 274 baux (renouvellements ou nouveaux) et délivrance de 104 permis d'occupation sur des terres de la Couronne.
- Partenariat avec la Fédération des véhicules tout-terrain du Nouveau-Brunswick pour continuer à cartographier le Réseau des sentiers.
- Poursuite des investissements dans l'infrastructure du sentier récréatif de l'ancienne voie ferrée, propriété du Ministère :
 - Le pont de Doaktown a reçu de nouvelles traverses, un tablier et des glissières de sécurité;
 - L'approche du pont Meduxnekeag a été réparée;
 - Cinq ponts ont été réparés sur la ligne du ruisseau Grogg entre Kedgwick et Tide Head;
 - Les travaux de prévention de l'érosion et d'enlèvement de la végétation ont été réalisés le long de certaines parties de la ligne du fleuve Saint-Jean ainsi que des rivières Nashwaak et Oromocto.

DIVISION DES RESSOURCES MINÉRALES

La Division des ressources minérales fournit la structure géoscientifique et réglementaire pour le développement responsable des ressources non renouvelables de la province.

La Division est composée de la Direction des études géologiques et de la Direction du développement des ressources.

La **Direction des études géologiques** comprend trois sections : la Section des études géologiques du Nord, la Section des études géologiques du Sud et la Section des services de promotion et d'information. La Direction est chargée de créer et de gérer une base de données géoscientifiques et de prodiguer des conseils aux secteurs public et privé relativement aux ressources minérales, à la tourbe, aux agrégats, aux ressources pétrolières et à l'utilisation des terres. La Direction met en valeur de manière active le potentiel en ressources minérales et pétrolières de la province pour attirer les investissements dans les secteurs des ressources minérales et pétrolières en participant à des conférences nationales et en organisant la conférence annuelle Exploration et exploitation minière et pétrolière du Ministère. La Direction gère en outre une vaste base de données sur les ressources géologiques, minérales et pétrolières, elle publie des données géoscientifiques sur le Nouveau-Brunswick et elle administre le Programme d'aide à l'exploration minière pour stimuler l'exploration minière au Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

- Achèvement de la base de données provinciale sur la géochimie des tills qui comprend actuellement des données analytiques provenant de 17 802 échantillons prélevés par le personnel de la direction de 1986 à 2021.
- Présentation en virtuel de la 46^e conférence Exploration et exploitation minière et pétrolière qui comportait deux journées d'expositions et de présentations orales et par affiches sur différents sujets liés aux minéraux et à l'énergie dans la province.
- Participation à des activités promotionnelles virtuelles pour promouvoir le secteur minier du Nouveau-Brunswick à la conférence Mineral Exploration Roundup de 2022.

- Versement de 462 000 \$ en aide à de petites sociétés minières pour aider au financement de 20 projets d'exploration, et 282 000 \$ à 52 prospecteurs dans le cadre du Programme d'aide à l'exploration minière du Nouveau-Brunswick.

La **Direction du développement des minéraux et des ressources** est composée de la Section de la tenure des ressources, de la Section de l'exploitation des ressources pétrolières et de la Section de l'exploitation minière et des ressources minérales. La Direction assure la surveillance de l'exploration, du développement et de la gestion responsables des ressources minérales et pétrolières, ainsi que de la tourbe et des ressources en agrégats de la Couronne, par l'administration des lois qui relèvent du Ministère.

Faits saillants

- Production de plus de 3,5 millions de dollars de revenus provenant des loyers, des frais et des redevances associés aux minéraux, aux hydrocarbures, à la tourbe de la Couronne et aux ressources en agrégats de la Couronne en 2021.
- Maintien de 450 baux, licences et permis actifs, ainsi que de 128 autorisations de travail actives.
- Coordination et publication d'une mise à jour du document *Gestion environnementale responsable des activités pétrolières et gazières au Nouveau-Brunswick — Règles pour l'industrie*.

DIVISION DES SERVICES MINISTÉRIELS

La Division des services ministériels offre une orientation et un soutien en matière de ressources humaines, de services financiers, de politiques, d'information et de technologie, et de gestion des installations. La Division est constituée de la Direction des services financiers, de la Direction des services des ressources humaines, de la Direction des systèmes d'information et des services ministériels, de la Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales, de la Direction des affaires réglementaires, et de la Direction de l'excellence du rendement.

La **Direction des services financiers** est responsable de la gestion des ressources financières du Ministère, y compris la gestion des dépenses et des recettes, ainsi que les services de budgétisation, de comptabilité et de rapports financiers.

Faits saillants

- Soutien de l'équipe de planification des ressources organisationnelles du GNB et du Ministère avec la mise en œuvre du module des comptes fournisseurs d'Oracle Fusion. Cela comprenait la façon dont les factures sont examinées, codées et approuvées ainsi qu'un changement dans le processus relatif aux cartes d'achat.
- Mise en place d'un nouveau processus standardisé de rapports financiers mensuels.

La Direction des services des ressources humaines

est chargée de fournir tous les services de gestion des ressources humaines, y compris le recrutement et le maintien en poste, la classification, les relations de travail, les politiques de ressources humaines, la mobilisation des employés, le développement organisationnel, la planification de la relève et l'administration de programmes tels que santé et sécurité.

Faits saillants

- Soutien du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de besoins critiques en dotation pendant la pandémie de COVID-19 en cours pour assurer la poursuite des services essentiels.
- Lancement de nouveaux babillards sur la santé et la sécurité dans l'ensemble des bureaux.
- Lancement d'une matrice de communication pour informer de manière efficiente au sujet des problèmes courants de sécurité.

La Direction des systèmes d'information et des services ministériels

fournit, à l'échelle de la province, des services au Ministère, notamment en matière de technologie de l'information, de gestion des documents, de sécurité de l'information, de gestion des sites intranet, de gestion des installations, services d'aéronefs téléguidés (drones) et de système d'information géographique.

Faits saillants

- Fourniture d'un portail Web pour permettre au public de visualiser les conditions provinciales actuelles concernant la météo et les incendies.
- Fourniture des applications sur le terrain pour recueillir des renseignements sur l'emplacement et l'état des ponceaux, des ponts et des drains transversaux.

- Soutien des efforts d'amélioration continue par la révision, l'élaboration et la formation sur les procédures opérationnelles normalisées au sein de l'équipe de la gestion des documents, en mettant l'accent sur la restructuration complète des transferts de documents du Ministère datant du début des années 1900.

La **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales** est responsable de l'élaboration de stratégies, de la planification stratégique et du soutien des activités fédérales-provinciales-territoriales. La Direction est également responsable de l'analyse de la politique commerciale, des prévisions économiques, de la surveillance, de la recherche, de l'analyse statistique, de la production de rapports et de la prestation d'un soutien aux secteurs de la foresterie, des mines et de l'énergie. De plus, la Direction est responsable de gérer la correspondance ministérielle.

Faits saillants

- Soutien au ministère lorsqu'il a assumé le rôle de président du Conseil canadien des ministres des forêts fédéral, provincial et territorial à l'automne 2021.
- La Direction a publié (en ligne) des rapports appelés Examen du secteur relatifs aux secteurs de la foresterie, des mines et de l'énergie pour 2019 ainsi qu'un nouveau rapport intitulé Faits saillants des exportations d'énergie et de ressources naturelles du Nouveau-Brunswick pour 2020.

La **Direction des affaires réglementaires** offre leadership, coordination et soutien pour l'élaboration de projets de loi, d'initiatives et de propositions de politiques et pour les activités législatives du ministre. La Direction gère également les demandes soumises en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et offre un soutien quant aux enjeux liés à la protection de la vie privée. La Direction fournit, conjointement avec la Direction de la planification stratégique et des relations gouvernementales, un soutien administratif stratégique au Comité de gestion des politiques du Ministère.

Faits saillants

- Coordonner les réponses aux 32 demandes de renseignements soumises en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.

- Soutien au Ministère relativement à une modification législative, 12 modifications réglementaires et d'autres propositions.

La **Direction de l'excellence du rendement** soutient la mise en œuvre des programmes du Ministère pour aligner les efforts vers des objectifs communs, comprendre les progrès vers les résultats ciblés et mener des projets d'amélioration pour combler les lacunes. Ce travail est effectué par des facilitateurs utilisant l'amélioration des processus, la gestion des projets, la gestion du changement et d'autres techniques novatrices.

Faits saillants

- Collaboration avec la Section de la lutte contre les feux de forêt pour coordonner les efforts visant à compenser les changements climatiques et à respecter les engagements du Plan d'action sur les changements climatiques à l'aide d'outils de gestion de projet.
- Participation aux efforts déployés à l'échelle du GNB pour améliorer notre capacité de gestion du changement et pour compiler et communiquer les leçons tirées de la gestion de la réponse à la pandémie de COVID-19.

Renseignements financiers

VENTILATION DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2021-2022 (\$)

PROGRAMME ORDINAIRE	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET DÉFINITIF	CHIFFRE RÉEL	DIFFÉRENCE
Administration	8,186,000	567,100	8,753,100	7,926,100	(827,000)
Ressources naturelles	84,424,000	4,798,100	89,222,100	88,017,700	(1,204,400)
Énergie et Mines	5,636,000	4,854,200	10,490,200	15,090,200	4,600,000
Gestion des terres	3,038,000	198,400	,236,400	3,028,200	(208,200)
Total pour 2021-2022	101,284,000	10,417,800	111,701,800	114,062,200	2,360,400

* Inclut un Mandat spécial de 3,450,300 \$

PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET DÉFINITIF	CHIFFRE RÉEL	DIFFÉRENCE
Mine Reclamation Inc.	250,000		250,000	-	(250,000)
Bassin hydrographique Musquash	3,100,000		3,100,000	532,400	(2,567,600)
Infrastructure du Sentier NB Trail	750,000		750,000	786,500	36,500
Total pour 2021-2022	4,100,000		4,100,000	1,318,900	(2,781,100)

PROGRAMME À BUT SPÉCIAL	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET DÉFINITIF	CHIFFRE RÉEL	DIFFÉRENCE
Fonds en fiducie pour la faune	1,400,000		1,400,000	1,697,400	297,400
Projets à frais recouvrables	1,577,000		1,577,000	948,700	(628,300)
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1,700,000		1,700,000	1,875,800	175,800
Total pour 2021-2022	4,677,000	-	4,677,000	4,521,900	(155,100)

VENTILATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 2021-2022 (\$)

RECETTES	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS*	BUDGET DÉFINITIF	CHIFFRE RÉEL	DIFFÉRENCE
Rendement des investissements	126,000		126,000	16,100	(109,900)
Permis et licences	5,632,000		5,632,000	7,464,400	1,832,400
Ventes de biens et services	6,087,000		6,087,000	5,362,300	(724,700)
Redevances	70,085,000		70,085,000	77,755,400	7,670,400
Amendes et pénalités	238,000		238,000	157,400	(80,600)
Divers	20,000		20,000	(66,600)	(86,600)
Total pour 2021-2022	82,188,000	-	82,188,000	90,689,000	8,501,000

COMPTES DE CAPITAL	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET DÉFINITIF	CHIFFRE RÉEL	DIFFÉRENCE
Recouvrements de capital - de provenance interne	100,000		100,000	28,600	(71,400)
Total pour 2021-2022	100,000	-	100,000	28,600	(71,400)

COMPTES À BUT SPÉCIAL	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET DÉFINITIF	CHIFFRE RÉEL	DIFFÉRENCE
Subventions conditionnelles - Canada	1,577,000		1,577,000	948,700	(628,300)
Rendement des investissements	15,000		15,000	3,900	(11,100)
Permis et licences	3,210,000		3,210,000	3,491,500	281,500
Ventes de biens et services	5,000		5,000	-	(5,000)
Divers	-		-	5,800	5,800
Total pour 2021-2022	4,807,000	-	4,807,000	4,449,900	(357,100)

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2021-2022 pour le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2021	2020
Permanent	422	423*
Temporaire	66	62
TOTAL	488	485*

* Mise à jour d'après le rapport de 2020-2021.

Le Ministère a annoncé 23 concours, soit neuf concours ouverts (publics) et 14 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> • un niveau d'expertise et de formation poussé; • un haut niveau de compétences techniques; • l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine. 	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	4
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	1
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	11

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	1
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
37	<p><i>Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune</i></p> <p>Chap-12.pdf</p>	Le 11 juin 2021	<p>Modifications apportées à la <i>Loi sur le poisson et la faune</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modification de la définition d'un permis d'enregistrement pour tenir compte de l'élaboration d'un système d'enregistrement en ligne de gros gibier abattu; • Suppression de la liste définie des heures de lever et de coucher du soleil, obligeant les chasseurs à utiliser les heures réelles de lever et de coucher du soleil à un endroit donné pour déterminer les heures légales de chasse.
77	<p><i>Loi modifiant la Loi sur l'électricité</i></p> <p>Chap-42.pdf</p>	Le 17 décembre 2021	<p>Modifications apportées à la <i>Loi sur l'électricité</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changements à la structure organisationnelle d'Énergie NB par la création d'une société de portefeuille (Holdco); • Transfert des actions d'Énergie NB à Holdco sous réserve de l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil ou de l'approbation préalable de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick; • Délégation du pouvoir à Holdco de constituer des filiales et de conclure des partenariats, des coentreprises ou d'autres accords similaires et d'utiliser ces filiales sous réserve de l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
<p>Modifications au <i>Règlement sur l'électricité issue de ressources renouvelables</i> (2015-60) en vertu de la <i>Loi sur l'électricité</i></p>	<p>Le 1^{er} avril 2021</p>	<p>Modification visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajuster le prix d'achat prescrit qu'Énergie NB paie pour l'électricité admissible dans le cadre du Programme d'achat d'énergie renouvelable pour la grande industrie; • Restreindre la participation au programme à l'industrie des pâtes et papiers.
<p>Modifications au <i>Règlement sur la chasse</i> (84-133) et au <i>Règlement général sur la pêche à la ligne</i> (82-103) en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i></p> <p>Modifications au <i>Règlement général</i> (91-50) en vertu de la <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i></p>	<p>Le 12 avril 2021</p>	<p>Modifications visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir les ensembles de permis de chasse suivants réservés aux résidents à des tarifs réduits : ensemble de permis de chasse au chevreuil et à l'ours en 2021; un ensemble de permis de chasse au chevreuil et à la vermine, et petit gibier qui comprend des permis pour les oiseaux et le petit gibier (classe 4) et un permis de chasse à la vermine en 2022. • Inclure des dispositions dans le <i>Règlement général sur la pêche à la ligne</i> pour permettre la délivrance de permis avec remise à l'eau liés à la réserve de la Couronne. • Faire de la mise à mort d'un poisson en vertu d'un permis de pêche avec remise à l'eau une infraction prescrite.
<p>Modifications au <i>Règlement sur la chasse</i> (84-133) et au <i>Règlement général sur la pêche à la ligne</i> (82-103) en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i></p> <p>Modifications au <i>Règlement général</i> (91-50) en vertu de la <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i></p>	<p>Le 24 août 2021</p>	<p>Modifications visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Simplifier les spécifications concernant le calibre des armes à feu et des munitions utilisées lors de la chasse de certaines espèces fauniques ou en vertu de certains permis. • Abroger les infractions qui ont été supprimées en raison des modifications susmentionnées.
<p>Modifications au <i>Règlement sur la chasse</i> (84-133) et au <i>Règlement sur la chasse à l'original</i> (94-47) en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i></p>	<p>Le 24 août 2021</p>	<p>Modifications visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autoriser la délivrance de permis d'enregistrement pour les cerfs, les ours et les orignaux abattus par le biais d'un système en ligne, permettant ainsi au chasseur d'imprimer son permis d'enregistrement à la maison, pour lui-même, et une copie pour le dépôt frigorifique ou l'installation de transformation de la viande que le chasseur choisit pour traiter sa carcasse de gibier.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
<p>Modifications au <i>Règlement sur la couleur des vêtements de chasse</i> (81-58) en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i></p> <p>Modifications au <i>Règlement général</i> (91-50) en vertu de la <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i></p>	<p>Le 24 août 2021</p>	<p>Modifications visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autoriser les chasseurs chassant le cerf de Virginie sans bois ou à bois au moyen d'un arc ou d'une arbalète dans une plateforme d'affût ou dans une cache portative pendant la saison de tir à l'arc du cerf à être exemptés de l'exigence de porter des vêtements de couleur orangée phosphorescente. • Autoriser tous les autres chasseurs/saisons de chasse à porter des vêtements extérieurs de camouflage orange vif à la place de vêtement extérieur orange uni - à porter au-dessus de la taille, dont la superficie totale exposée est d'au moins 2 580 cm² et est clairement visible de toutes les directions. Un chapeau orange phosphorescent uni est toujours requis. • En conséquence de la modification ci-dessus, modifications au règlement pour permettre le port de vêtements de camouflage orange vif au-dessus de la taille.
<p>Modifications au <i>Règlement général</i> (95-70) en vertu de la <i>Loi relative à l'efficacité énergétique</i></p>	<p>Le 1^{er} septembre 2021</p>	<p>Modifications visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre une harmonisation continue avec les produits consommateurs d'énergie régis par le gouvernement fédéral et leurs normes d'efficacité respectives. • Supprimer certains articles qui sont actuellement visés par le Règlement 95-70. • Intégrer automatiquement la liste fédérale des produits consommateurs d'énergie et leurs normes associées contenues dans le <i>Règlement sur l'efficacité énergétique</i> et la <i>Loi sur l'efficacité énergétique</i> (Canada) sur une base continue. • S'assurer que le ministre a les moyens de créer des exemptions ou d'ajouter des normes par voie de règlement.
<p>Modifications au <i>Règlement général</i> (93-92) en vertu de la <i>Loi sur l'exploitation des carrières</i></p>	<p>Le 23 février 2022</p>	<p>Modifications visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se conformer au nouveau tableau de la production, des livraisons et de la valeur des minéraux de Statistique Canada pour déterminer les taux de redevances sur la tourbe.
<p>Modifications au <i>Règlement sur la chasse à l'original</i> (94-47) en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i></p>	<p>Le 24 mars 2022</p>	<p>Modifications visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Supprimer l'option de téléphone à clavier pour les inscriptions au tirage des permis de chasse à l'original.
<p>Création du <i>Règlement sur les comptes d'écart réglementaires et les comptes de report réglementaire</i> (2022-17) en vertu de la <i>Loi sur l'électricité</i></p>	<p>Le 24 mars 2022</p>	<p>Création visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir des comptes et fournir une structure sur la façon dont Énergie NB peut les utiliser. • Établir le processus pour le recouvrement des comptes et toute surveillance par la Commission de l'énergie et des services publics.

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du Ministère en 2021-2022 se trouvent à l'adresse : <https://laws.gnb.ca/en/deplinks?subjectnumber=5>

Résumé des activités liées aux langues officielles

INTRODUCTION

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a continué à travailler sur son plan d'action sur les langues officielles, qui s'articule autour des quatre secteurs d'activités contenus dans le [Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale](#). Voici un résumé des mesures qui ont été prises au cours de l'exercice 2021-2022 au sein de chacun de ces quatre secteurs d'activité.

AXE 1

Garantir un accès à un service de qualité égale en français ou en anglais, partout dans la province :

- Les employés se sont vus rappeler leur obligation légale d'offrir un service d'égale qualité en anglais et en français dans toutes les succursales.
- Des profils linguistiques ont été tenus tout au long de l'année et utilisés lors du processus d'embauche, pour garantir que le Ministère est capable d'offrir des services dans les deux langues officielles partout dans la province.

AXE 2

Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail :

- La communication, la correspondance et les interactions avec les employés, comme les évaluations du rendement, se sont déroulées dans la langue de leur choix.
- Le Ministère a continué d'encourager l'utilisation des deux langues officielles pour les petites réunions. Pour toutes les grandes réunions, le Ministère a promu des présentations bilingues ou des séances distinctes en anglais et en français.

AXE 3

Des politiques et programmes gouvernementaux, nouveaux ou modifiés, tiendront compte des réalités des communautés des deux langues officielles de la province :

- La correspondance et l'information ont été transmises aux citoyens dans la langue officielle de leur choix.

AXE 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations de la province en ce qui a trait aux langues officielles :

- Le sous-ministre, de même que d'autres membres de l'équipe de direction, a rappelé à l'ensemble du personnel son obligation légale d'offrir des services dans la langue officielle de choix du client. On lui a également rappelé la Politique et les lignes directrices sur la langue de service ainsi que la trousse d'outils sur les langues officielles.
- Dans le cadre du processus continu pour l'orientation des employés et la gestion du rendement, les employés ont été invités à lire les politiques liées aux langues officielles.

CONCLUSION

Le Ministère comprend les obligations qui lui incombent aux termes de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes et il met tout en œuvre pour offrir des services de qualité à ses clients dans les deux langues officielles. De plus, le Ministère encourage et appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail et investit dans le perfectionnement des employés au moyen de la formation en langue seconde. L'exercice 2021-2022 a été couronné de succès pour le Ministère puisqu'il n'a reçu aucune plainte relative aux langues officielles.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

SECTION 1

Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
	TOTAL
2021 V2 Chapitre 2 : Programmes résidentiels d'efficacité énergétique – ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, Énergie NB Chap2e.pdf (agnb-vgnb.ca)	2
RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
2.58 Nous recommandons que le Ministère collabore avec Énergie NB en vue d'élaborer un modèle de financement durable pour les programmes d'efficacité énergétique tous combustibles.	Le Ministère a présenté la <i>Loi modifiant la Loi sur l'électricité</i> pour permettre l'élaboration de règlements qui comprendront des objectifs de financement et d'efficacité énergétique à long terme ainsi que des exigences en matière de déclaration plus détaillées.
2.69 Nous recommandons que le Ministère exerce pleinement son pouvoir de surveillance des programmes d'efficacité énergétique exécutés par Énergie NB en : <ul style="list-style-type: none"> • rendant obligatoire la mise en œuvre des orientations stratégiques du gouvernement en matière d'efficacité énergétique; • établissant des attentes pertinentes en matière de rendement à court, moyen et long terme. 	Le Ministère a présenté la <i>Loi modifiant la Loi sur l'électricité</i> pour permettre l'élaboration de règlements qui comprendront des objectifs de financement et d'efficacité énergétique à long terme ainsi que des exigences en matière de déclaration plus détaillées.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
	TOTAL
2020 V1 Chapitre 4 : Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie — Suivi du rapport de 2008 : Redevances sur le bois Chap4e.pdf (agnb-vgnb.ca)	5
RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
4.85 Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie s'assure que les taux de redevance sur le bois de la Couronne soient examinés sur une base annuelle et actualisés, comme l'exige la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> .	Le Ministère a revu les taux de redevances pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022 et n'a apporté aucune modification à l'annexe A du Règlement 86-160.

4.107 Nous recommandons que le Ministère se conforme à la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> et rétablisse un conseil consultatif ou, à défaut, entreprenne des révisions de la loi ou de la réglementation afin de traiter avec précision le statut actuel du conseil consultatif.	Le Ministère a entrepris le processus de rétablissement du conseil consultatif conformément à la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> . L'intention est que le conseil consultatif soit mis en place pour l'exercice 2023-2024.
RECOMMANDATIONS NON MISES EN ŒUVRE	CONSIDÉRATIONS
4.51 Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie élabore un manuel complet sur l'établissement des taux de redevances sur le bois de la Couronne qui comprend, au minimum : <ul style="list-style-type: none"> • une description détaillée de la méthode d'évaluation de la valeur marchande du bois sur pied et des processus associés mis en place pour parvenir à de justes valeurs marchandes; • des exemples de tous les calculs nécessaires pour actualiser les taux de redevance sur le bois de la Couronne. 	Le Ministère s'est engagé à élaborer à temps le manuel sur l'établissement des taux de redevance en 2022-2023 pour le début de l'exercice 2023-2024.
4.79 Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie définisse clairement ce que signifie la « juste valeur marchande » dans le contexte de la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> , soit par des modifications réglementaires, soit par la politique du Ministère.	Le Ministère travaillera avec la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick dans le but de définir ce qu'est la juste valeur marchande et il inclura cette définition dans le manuel sur l'établissement des taux de redevance pour l'exercice 2023-2024.
4.102 Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie effectue ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> • Apporter des modifications à la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> afin de donner au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie le pouvoir d'actualiser de manière plus opportune les taux de redevance sur le bois de la Couronne afin de mieux répondre à l'évolution du marché du bois sur pied dans les terrains boisés privés. • S'efforcer d'obtenir des données et des informations adéquates en temps réel de toutes les sources pour mieux faciliter la modification précise et opportune des taux de redevance sur le bois de la Couronne. 	La Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick et le Ministère disposent d'une quantité importante de données concernant le bois sur pied portant sur une longue période de temps, qui indique que les prix ne changent pas au cours d'une année ou même d'une année à l'autre. Le Ministère collabore actuellement avec la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick afin que les renseignements sur la valeur du bois sur pied des boisés privés soient recueillis mensuellement. Le Ministère envisagera de permettre des modifications plus fréquentes si nécessaire.

SECTION 2

Comprend les périodes de référence du troisième, quatrième et cinquième exercice.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
2019 V3 Chapitre 7 : Sites contaminés Chap7e.pdf (agnb-vgnb.ca)	2	2

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice 2021-2022.

Annexe A : Silviculture

PRODUCTION DE LA PÉPINIÈRE DE KINGSCLEAR ET DU CENTRE DE SEMENCES FORESTIÈRES DE L'ATLANTIQUE

ANNÉE	PRODUITS			
	SEMENCES PRODUITES	SEMENCES PRODUITES (EN KG)	SEMENCES ENTREPOSÉES (EN KG)	SEMENCES ENTREPOSÉES POUR DES CLIENTS (EN KG)
2021-2022	16 055 000	26	2 101	3 023
2020-2021	15 470 000	15	2 205	2 953
2019-2020	16 400 000	276	2 295	2 916

SUPERFICIE DES TERRES DE LA COURONNE VISÉE PAR DES TRAVAUX SYLVICOLES PAR EXERCICE (HA)

ANNÉE	ACTIVITÉS LIÉES À LA PLANTATION		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE
	PLANTATION D'ARBRES	SOINS SYLVICOLES	
2021-2022	9 578	16 877	14 672
2020-2021	9 847	13 308	14 786
2019-2020	11 056	14 324	14 174

TRAVAUX SYLVICOLES SUR DES TERRES PRIVÉES PAR EXERCICE (HA)

ANNÉE	ACTIVITÉS LIÉES À LA PLANTATION			ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE
	PRÉPARATION DE TERRAIN	PLANTATION D'ARBRES	SOINS SYLVICOLES	
2021-2022	1 556	1 671	1 195	2 115
2020-2021	1 244	1 466	952	2 611
2019-2020	1 210	1 328	914	2 668

Annexe B :

Récolte sur les terres de la Couronne

PRODUITS FORESTIERS RÉCOLTÉS SUR LES TERRES DE LA COURONNE (M3)

ANNÉE	GROUPE D'ESSENCES	TITULAIRES DE PERMIS ET DE SOUS-PERMIS	PREMIÈRES NATIONS	PERMIS SPÉCIAUX	TOTAL
2021-2022	Résineux	3 486 733	202 093	6 715	5 489 891
	Feuillus	1 706 670	59 886	27 794	
2020-2021	Résineux	3 184 753	199 595	7 033	5 210 732
	Feuillus	1 729 729	57 137	32 485	
2019-2020	Résineux	3 408 969	202 814	13 201	5 600 492
	Feuillus	1 895 206	52 876	27 426	

Annexe C : Incendies

SUPERFICIE DÉTRUITE PAR LE FEU EN HECTARES (HA) 2021, 2020, 2019

RÉGION		EST	OUEST	TOTAL
2021	Incendies	62	118	180
	ha	812	219	1 031
2020	Incendies	205	257	462
	ha	1 081	308	1 389
2019	Incendies	75	107	182
	ha	74	154	228

Moyenne décennale : 200 incendies, 342,3 ha

FEUX EN 2021

CAUSE	NOMBRE	HA
Cause humaine/ industrielle	136	330
Foudre	8	30
Inconnue	36	20

Annexe D : Poissons et faune

PERMIS DE CHASSE DÉLIVRÉS

TYPE DE PERMIS ¹	CERF	ORIGNAL ²	OURS	PETIT GIBIER	ANIMAUX NUISIBLES	DINDON SAUVAGE	MINEURS ³
Résident	43 838	4 731	9 569	12 113	12 161	349	661
Chasseur désigné	S.O.	3 621	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Non-résident	198	99	479	335	12	S.O.	S.O.
Total en 2021	44 036	8 451	10 048	12 448	12 173	349	661
Résident	45 109	4 732	7 372	12 486	11 791	S.O.	727
Chasseur désigné	S.O.	3 570	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Non-résident	99	98	58	140	5	S.O.	S.O.
Total en 2020	45 208	8 400	7 430	12 626	11 796	S.O.	727
Résident	42 256	4 663	4 995	10 701	9 618	S.O.	884
Chasseur désigné	S.O.	3 459	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Non-résident	692	100	2 382	425	12	S.O.	S.O.
Total en 2019	42 948	8 222	7 377	11 126	9 630	S.O.	884

¹ 7 325 permis groupés ont été vendus en 2021-2022.

² Les chasseurs d'original qui demeurent au Nouveau-Brunswick peuvent désigner un autre chasseur qui les accompagnera. La limite de prises d'un original par expédition de chasse demeure en vigueur.

³ L'équivalent d'un permis de chasse au petit gibier pour les personnes âgées de 12 à 15 ans.

PERMIS DE PÊCHE À LA LIGNE DÉLIVRÉS

ESPÈCE	2021	2020	2019
Saumon	11 574	9 334	11 381
Pêche à la ligne (excepté le saumon) ⁴	53 218	57 377	48 839
Total	64 792	66 711	60 220

⁴ Comprend les ventes de permis de pêche sur la glace.

VENTILATION DES PERMIS DÉLIVRÉS EN 2021

TOUTES LES SAISONS	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Saumon	10 282	1 292
Pêche à la ligne (excepté le saumon) ⁵	51 232	1 986
EAUX DE LA COURONNE RÉSERVÉES À LA PÊCHE ⁶		RÉSIDENTS SEULEMENT
Miramichi		2 520 / 3 724 jours-pêcheurs
Restigouche ⁷		1 280 / 2 940 jours-pêcheurs

⁵ Permis de pêche sur la glace – la pêche sur la glace est incluse dans les permis de saison depuis 2020

⁶ Pêche ordinaire

⁷ Les valeurs pour la rivière Patapédia sont incluses dans celles pour la rivière Restigouche